

N° 210

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990-1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 janvier 1991.

MESSAGE

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LU

Par M. Alain POHER,

Président du Sénat.

MESDAMES, MESSIEURS,

La France a adopté depuis le 2 août 1990 l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité condamnant l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak. Elle s'est associée aux démarches entreprises pour que ce dernier se retirât du territoire qu'il occupe en violation de la Charte des Nations-Unies. Elle a pris part à l'embargo et envoyé près de 12 000 hommes en Arabie Séoudite et dans la région. Mais, au terme du délai fixé, il nous faut constater, ce matin, 16 janvier, qu'aucune réponse conforme à l'attente des peuples attachés à la défense de la paix, dans le respect du droit, n'a été donnée par les dirigeants irakiens. L'heure est donc venue pour nous, comme pour tout pays responsable et garant des règles sur lesquelles reposent l'équilibre et la sécurité de la Communauté internationale, d'appliquer les principes dont nous nous réclamons. Je le dis avec regret, mais détermination : le recours à la force armée pour contraindre l'Irak à évacuer le Koweït est désormais légitime. C'est pourquoi j'ordonnerai l'emploi des moyens militaires que commande la participation de notre pays à la mise en œuvre des résolutions des Nations-Unies. Après avoir entendu le Gouvernement, vous aurez à vous prononcer sur ce point, selon la procédure de l'article 49, alinéa 4, de la Constitution.

Au cours de ces derniers mois, je me suis adressé plusieurs fois aux Français pour les tenir au courant de l'évolution de la situation au Moyen-Orient et des décisions arrêtées en conséquence, au fur et à mesure de leur nécessité. Monsieur le Premier ministre, de son côté, par des rencontres organisées avec les représentants des deux Assemblées, vous en a régulièrement informé.

J'affirme hautement que la France n'a rien négligé, et ceci jusqu'au bout, pour parvenir au règlement pacifique de la crise. Elle a multiplié les initiatives en ce sens. Elle ne poursuit pas d'autres objectifs que ceux définis, avec précision, par le Conseil de sécurité et, d'abord, la libération du Koweït. Ce faisant, elle assume le rang, le rôle et les devoirs qui sont les siens et se déclare solidaire du camp du droit contre la politique de l'agression et du fait accompli.

Au moment où pour la première fois dans l'histoire des nations s'offre la possibilité de construire un ordre mondial fondé sur la loi commune du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il paraîtrait inconcevable qu'elle s'abstînt d'apporter son aide et son concours.

Le peuple français, qui en connaît le prix, hait la guerre. Mais il n'y a en lui aucune faiblesse pour ceux que Jean Jaurès appelait les « fauteurs de conflits ». La France n'est pas l'ennemie de l'Irak. Malheureusement,

pas un signe, pas un mot de Bagdad n'ont permis d'espérer que l'on s'y soumettrait aux exigences du droit. Certes, la Communauté internationale n'a pas toujours su ou voulu respecter ses propres principes, en particulier dans cette région du monde. Je suis de ceux qui le déplorent tout en refusant d'y trouver un alibi à l'inaction. Quoi qu'il en soit, la France continuera de lutter pour que les mêmes principes prévalent partout et non au gré des circonstances.

Mesdames, Messieurs,

Je ne doute pas que le Parlement de la République saura exprimer l'unité profonde de la Nation dans cette épreuve.

A nos soldats, ainsi qu'à leurs familles qui vont en supporter l'essentiel de la charge, j'adresse, au nom de la France, le témoignage de notre confiance et de notre affection.

Vive la République !

Vive la France !